

# Vie municipale

## L'extinction de l'éclairage public : de nombreux avantages

Depuis février 2014, l'éclairage public de la commune est éteint à partir de minuit jusqu'à 6h du matin, tous les soirs sauf le samedi.

- Fonds de compensation de la TVA : 6 558 €
- Soit à la charge de la commune : 21 917 €

Avant de pouvoir réaliser l'extinction de l'éclairage, il a fallu réaliser des travaux sur le réseau, et en particulier sur les horloges astronomiques :

- Travaux (horloges astronomiques) : 42 200 €
- Subvention syndicat d'énergie : 13 725 €

Maintenant que cette extinction est mise en place depuis plusieurs années, nous pouvons faire le bilan de cette opération.

### L'extinction de l'éclairage public la nuit : une économie conséquente !

Relevé des consommations et des coûts

Année	Consommation en KWH			Coût payé par la commune			Coût du KWH	Nombre de points lumineux (lumières)
	Treffort-Cuisiat	Pressiat	Total Val-Revermont	Treffort-Cuisiat	Pressiat	Total Val-Revermont		
2013	277 035	28 931	305 966	31 234 €	3 204 €	34 438 €	0,112 €	615
2014	176 715	28 317	205 032	23 666 €	3 667 €	27 333 €	0,134 €	615
2015	164 706			24 896 €			0,151 €	648 (avec Pressiat)
2016	165 415			25 263 €			0,153 €	649 (avec Pressiat)

En 2013, dernière année pleine sans extinction de l'éclairage public, la consommation électrique a représenté 305 966 KWH, pour une dépense de 34 438 €.

En 2014, la consommation électrique a baissé à 205 032 KWH (- 33 %), représentant une dépense de 27 333 € (- 21 %), pour une extinction de l'éclairage public sur 10 mois.

En 2015 et 2016, la consommation se stabilise aux alentours de 165 000 KWH (- 46 % par rapport à 2013) pour une dépense annuelle de 25 000 € environ (- 28 %).

S'il n'y avait pas l'extinction de l'éclairage public, nous pouvons estimer que :

- En 2014, notre consommation électrique aurait été la même qu'en 2013, environ 306 000 KWH, soit une dépense de 41 004 €. **Soit une économie de 13 671 € en 2014.**
- En 2015, notre dépense peut être évaluée à 46 206 €. **Soit une économie de 21 310 € en 2015.**
- En 2016, notre dépense peut être évaluée à 46 812 €. **Soit une économie de 21 549 € en 2016.**

Depuis 2014, nous avons donc réalisé une très importante économie de 56 530 € (somme des économies réalisées en 2014, 2015 et 2016) - 21 917 € (travaux initiaux) Soit 34 613 € d'économie depuis 2014.

En 2017, nous devrions réaliser des économies plus importantes encore, car l'extinction de l'éclairage public est désormais également opérationnelle à Pressiat.

### L'extinction de l'éclairage public : un intérêt environnemental et humain !

Un autre aspect important de l'extinction de l'éclairage public, est l'intérêt pour l'environnement, et les animaux nocturnes en particulier, qui ne sont plus dérangés par une luminosité artificielle.

De plus, pour ceux qui apprécient de regarder le ciel étoilé, l'extinction de l'éclairage public permet de découvrir à nouveau la richesse et la beauté de la voûte céleste, sans pollution lumineuse ! Et également de mieux respecter le rythme jour-nuit, ce qui permet un meilleur sommeil.

Enfin, la crainte d'un surcroît de criminalité favorisé par l'extinction de l'éclairage public semble sans fondement : aucune incidence n'a été constatée par la gendarmerie sur le nombre de vols commis dans la commune depuis 2014.

Petit à petit, des communes voisines s'engagent sur la même voie : Courmangoux, Chavannes-sur-Suran, Villereversure, Jasseron, Ceyzériat, ... et d'autres étudient cette possibilité.

Le ciel nocturne du Revermont retrouve peu à peu son aspect original !

